

Vendredi le 3 décembre 2021

Objet : Important - Adresse électronique au dossier Portail parents de votre enfant

Chers parents,

L'évolution de la technologie de l'information avance à grand pas et il est important de respecter certaines règles de sécurité dans le but de protéger nos renseignements personnels.

Dans cet ordre d'idée, nous vous conseillons de valider vos accès au Portail parents afin de vous assurer que vous recevez toutes les informations en lien avec le dossier de votre enfant. Si vous ne parvenez pas à vous connecter avec votre adresse électronique, vous devez communiquer avec le secrétariat de l'école que fréquente votre jeune dans le but de vous assurer que l'adresse électronique saisie est la bonne.

Il a été porté à notre attention que certains parents ont décidé de mettre l'adresse électronique de leur enfant plutôt que de donner la leur ou de s'en créer une. Cette pratique ne sera plus acceptée dans notre Centre de services scolaire pour plusieurs raisons.

Premièrement, l'élève est en mesure de se créer un Portail parents et d'aviser l'école d'une absence ou d'en motiver une. De plus, si un membre du personnel désire communiquer avec vous, c'est votre enfant qui recevra le courriel.

Dans un avenir prochain, votre adresse électronique deviendra aussi une validation de votre identité de façon électronique. Il est donc impératif que ce soit votre adresse qui figure dans le dossier de votre enfant.

Pour les raisons énoncées ci-haut, si vous avez le moindre doute que votre enfant puisse connaître votre mot de passe du Portail parents, nous vous conseillons fortement de le modifier.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente et nous vous souhaitons nos meilleures salutations.

Le Service des ressources informationnelles et de la reprographie
Le Service du secrétariat général et des communications